

**Arrêté du secrétariat général du 13 février 2009 portant nomination  
au conseil national de l'aide juridique**

NOR : JUSA0900150A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 modifiée relative à l'aide juridique, et notamment ses articles 65 et 66 ;

Vu le décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 modifié portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, et notamment ses articles 133 à 140 ;

Vu l'arrêté du 23 février 2007 portant nomination au conseil national de l'aide juridique,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés au Conseil national de l'aide juridique :

- Mme Chantal Arens, présidente du tribunal de grande instance de Nanterre et présidente du CDAD des Hauts-de-Seine, membre titulaire, en remplacement de M. Jean-Yves McKee.
- M. Jean-Claude Bouvat-Martin, notaire et ancien membre du conseil départemental d'accès au droit de Paris, membre suppléant, en remplacement de M. René Raison.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 13 février 2009.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice et par délégation :

*Le secrétaire général,*

G. AZIBERT